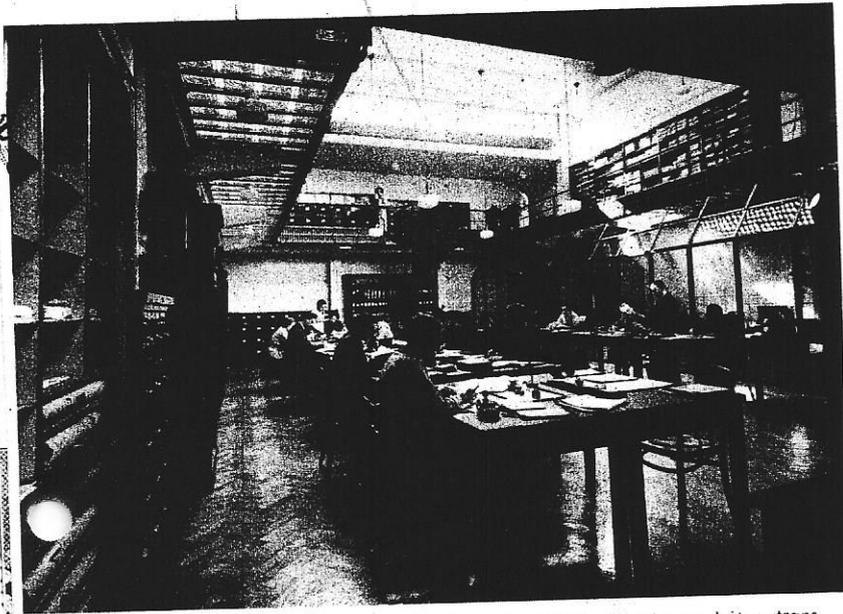


UN BUREAU SILENCIEUX

LES NOUVELLES INSTALLATIONS DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, A LIÈGE. ARCHITECTE : JOSEPH MOUTSCHEN, LIÈGE



Vue d'ensemble du bureau silencieux. La toiture cintrée en béton translucide a été exécutée en pavés « Pratic-Light » par les établissements renommés L. Wenmaekers & J. Verhaert, 29, rue Leescorf, Anvers. Les classeurs métalliques proviennent des établissements Desoer, 17-21, rue Sainte-Véronique, à Liège.

les rendre supportables, par exemple à 20 ou 25 décibels. L'on trouvera, en page 1210 du présent numéro, l'analyse du problème phonique, solutionné par la Firme E. Lenders, de Bruxelles. Le résultat est tel que les bruits extérieurs: autos, tramways, etc., ne sont plus perceptibles, même lorsque les vasistas sont ouverts. Le bruit des machines est, d'autre part, rendu aussi tolérable que si elles étaient éloignées. Par une conséquence assez imprévue le personnel a pris l'habitude de parler à voix basse. Parmi les dispositions intéressantes de ce bureau, il faut citer la façon dont sont placés les radiateurs du chauffage, accrochés au balcon de la galerie des archives et sous la baie d'aération.

La Société d'Assurance « La Mutuelle des Administrations Publiques » est installée depuis de nombreuses années dans un hôtel de maître, rue Forgeur, à Liège. Les employés y sont répartis au mieux de l'état des lieux.

Pour répondre à l'accroissement des affaires et permettre une meilleure organisation matérielle des services, la direction décida d'utiliser le jardin de l'immeuble pour de nouvelles installations.

Il s'agissait de créer un vaste bureau permettant le travail en commun de 24 employés, malgré la présence des machines à écrire et surtout des machines à calculer.

La nouvelle construction se résume en un hall à peu près carré, presque dépourvu de fenêtres mais éclairé verticalement. Les machines sont séparées des employés par une cloison vitrée et les archives sont concentrées dans une galerie en porte à faux accessible par un escalier circulaire.

L'ossature en béton armé est indépendante des propriétés voisines. Les plafonds sont protégés par un revêtement en liège de 0 m. 05 d'épaisseur recouvert d'une pellicule en amiante projeté de 12 à 15 mm. d'épaisseur, revêtement absorbant équipant également une partie des murs, notamment dans le voisinage si bruyant des machines.

Le but recherché n'était pas d'absorber complètement les bruits mais de les abaisser assez sensiblement pour

L'architecture au service de la vie LA NOUVELLE « MATERNITÉ » DE CHARLEROI

ARCHITECTES : MARCEL LEBORGNE ET RAYMOND VAN HOVE
COLLABORATEURS : OSCAR DUCHATELET ET ARMAND TONET

Il n'est de vraie civilisation qu'en les pays où l'on n'ignore et ne néglige plus l'aide due aux mères indigentes. Les soustraire aux plus graves inquiétudes et aux tourments des fins de grossesse, réunir autour d'elles les meilleures conditions de salubrité, de calme, d'harmonie, c'est là la part intelligente des collectivités humaines dans l'action mécanique de l'universelle loi de renouvellement. Plus que toutes autres fondations une « Maternité » est placée au service de la vie, et, en celle-ci, des nations qu'elles prolongent en lui sacrifiant certaines de leurs forces et de leurs joies individuelles. Et telle est la leçon de l'histoire: la fin des races est dans le découragement des génitrices, qui provoque une sorte de grève des mères. Pour lutter contre la déficience des naissances, ne faut-il pas en ordre principal lutter contre le paupérisme et surtout contre le manque d'hygiène, de soins et d'attentions? Notre pays fit un effort méritoire, interprétable comme un premier geste de justice, en votant une loi sur le repos obligatoire des femmes en couche. Elle les déclare exclues de tout travail durant les quatre semaines qui suivent leur délivrance. Certes, il faudrait préserver aussi complètement les semaines précédant la mise au monde l'enfant. Il en est question. Ce sera l'œuvre de demain. Le rôle de la « Maternité » moderne ou clinique générale d'accouchement est devenu considérable. La perfection de son équipement hospitalier et médical, son hygiène parfaite ont rapidement effacé le discrédit qui s'attachait autrefois aux établissements d'hospitalisation. Les femmes de la meilleure bourgeoisie ne dédaignent plus d'y venir chercher une délivrance plus sûre et mieux surveillée qu'en

leurs logis. Elles y retrouvent des conditions d'aisance et d'attention identiques à celles qui sont offertes aux femmes du peuple. Quartiers payants et quartiers gratuits ne diffèrent que légèrement, puisque aussi bien ce qui se veut rationnel se doit d'être sans superflu ni luxe de pauvre goût.

« Maison du Miracle », la « Maternité » ne doit être ni un palais ni un temple, mais très utilement et simplement la maison saine, claire, solaire et pratique, où la femme s'abandonnera sans crainte à ce travail de la nature dans lequel s'incarne une large et douloureuse part de sa mission créatrice.

Pour transmettre la vie point n'est besoin d'ornements de dentelles; mais il importe que l'indigente (non moins auguste que la mère d'une classe supérieure) soit placée hors du triste décor, du taudis sans hygiène ni soleil.

Une « Maternité » est une fonction et une atmosphère. Sa fonction s'exprime dans les plans, les dispositions générales, l'équipement; le tout unifié et répondant à une claire volonté de créer le confort, d'écarter tous périls, d'assurer aussi méthodiquement que possible l'organisation hospitalière, les consultations, les interventions cliniques, l'ordre administratif, l'entretien pratique complet. L'atmosphère, c'est, dans le cadre de cette fonction considérée comme un programme de réalisation nécessaire,

la part harmonieuse de l'architecture: excellence des proportions, fin optimisme et fine sensibilité des combinaisons de nuances aux vertus apaisantes, bon ensoleillement, etc. Ici intervient largement le parachèvement basé sur l'emploi de matériaux de parement simples et de goût heureux. **A la fonction** donc: l'ordre général, l'économie parfaite, le réalisme de la certitude; à **l'atmosphère:** le soin nullement superflu de donner à toutes une sensation de confiance heureuse, voire de joie.

La nouvelle Maternité « Reine Astrid », à Charleroi, illustre avec bonheur ces diverses propositions.

Comme on le sait, il s'agit d'une création de l'Union Intercommunale des Hôpitaux de la Région de Charleroi qui donna déjà de si belles preuves de son activité sociale.

Edifié sur un terrain offert par la Ville, le bâtiment couvre environ deux mille mètres carrés. Il est fondé sur deux cents pieux Franki, formant un ensemble robuste nécessité par la constitution du sol, fait de terres remblayées sur des profondeurs de quatre à vingt mètres. Le terrain ayant une forme légèrement convexe à front de chaussée, la façade du vaste complexe longue de cent quatre-vingts mètres environ épouse cette courbe. Le plan, dont la forme bien qu'originale reste naturelle, possède l'aspect d'un avion.

A droite et à gauche de l'entrée centrale, les ailes abritent les quartiers de chambrettes des diverses sections d'indigentes, de mutualistes et de payantes; dans l'axe de l'entrée s'étire le bâtiment du quartier médical, figurant le corps de l'appareil volant. A l'étage s'articule par sa base à l'extrémité de ce corps, tout en se séparant de lui à son propre niveau par un sas d'aération,

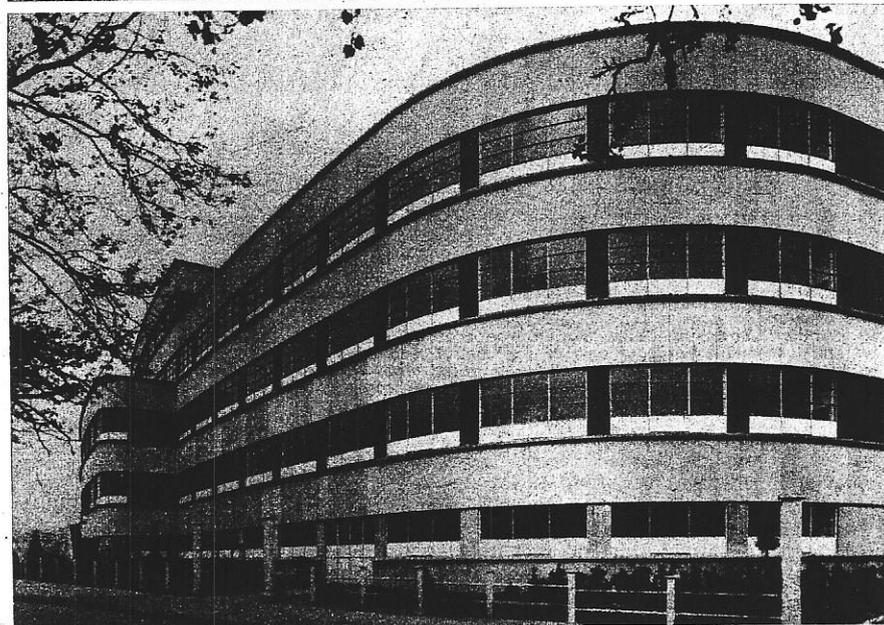
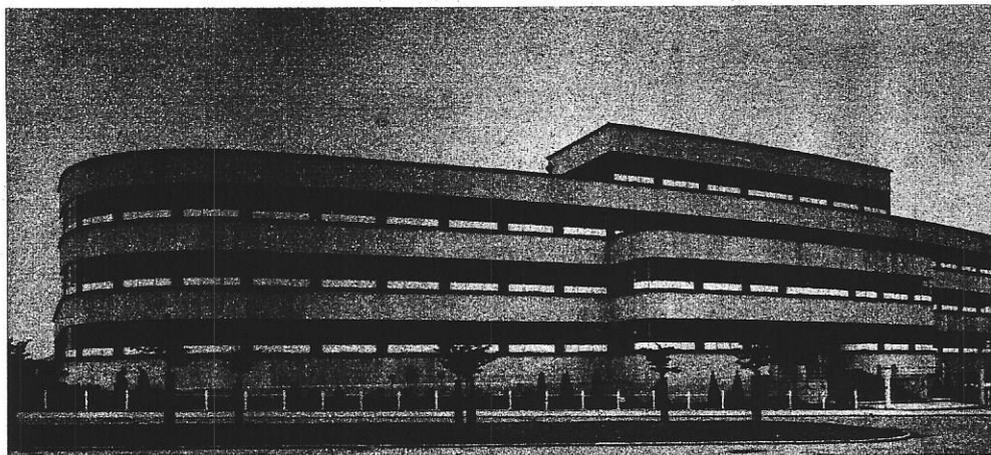
La Maternité « Reine Astrid » de l'Union Intercommunale des Hôpitaux de la Région de Charleroi. Façade principale.

Les travaux de gros œuvre, plafonnage, carrelage, etc. ont été réalisés par la S. A. « Bémat », bien connue dans tout le pays.

Le revêtement extérieur est en pierre reconstituée rose des Usines Marbraggio, à Montigny-le-Tilleul et le parement des pilastres en grès émaillé bleu de la S. A. Faïencerie de Bouffloux, à Bouffloux.

Les marbres du hall principal ont été fournis par la S. A. de Merbes-Sprimont, 2, rue de Suisse, à Bruxelles.

Les plantations extérieures ont été réalisées par l'architecte de jardins Jh. Lermigneau, à Dampremy, auteur du tracé des jardins intérieurs de la Maternité « Reine Astrid » qui seront prochainement réalisés.



Façade du côté de l'entrée de la consultation pré-natale.

Les châssis métalliques proviennent de la S. A. Chamébel, chaussée de Louvain, à Vilvorde.

Les vitreries ont été fournies et posées par la firme Jean Toni, à Monceau-sur-Sambre.

Toutes les installations électriques, canalisations, éclairage, etc., ont été réalisées par Robert Paulus, 9, rue St-Charles, à Montigny-sur-Sambre.

L'entreprise des nombreux travaux de menuiserie fut confiée à la maison Van Houtven, rue Saint-Charles, à Montigny-sur-Sambre.